

# L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 368

Septembre 2010

## Encore plus nombreux le 7 septembre pour défendre notre retraite à 60 ans !

Malgré les différentes manifestations qui se sont déroulées depuis le début de l'année, le gouvernement s'obstine à vouloir faire passer son projet de réforme des retraites. Projet tout à fait injuste qui voudrait que l'âge de la retraite soit porté dans un premier temps à 62 ans. Oui, dans un premier temps, car le gouvernement ne s'en cache pas, l'âge de la retraite devrait être porté à 65, voir 67 ans. C'est bien ce qui est dans la ligne de mire de nos dirigeants politiques et patronaux.

Les conséquences d'un tel projet seraient désastreuses pour la vie des salariés et leur espérance de vie.

### SOMMAIRE :

- P. 1 .... Edito
- P. 2 .... Pénibilité  
Dispositif " carrières longues " : + 2 ans de cotisations
- P. 3 .... Réforme des retraites  
L'amiante continue sa route  
Pétition pour le C. E.
- P. 4 .... Les sacrifices du personnel détournés par Michelin

### **E** Qui se voit dans, notre entreprise, travailler si tard sans y laisser sa peau ?

Les ouvriers, qui travaillent en atelier dans les différents secteurs d'activité dans des conditions difficiles, confrontés aux efforts physiques, aux fortes chaleurs et aux horaires en 3 X 8 ?.....

**D** Les collaborateurs, qui sont soumis à des pressions quotidiennes et qui doivent, au nom de la mission, faire leur travail sans broncher, souffrant souvent en silence ?.....

Les cadres, à qui l'on demande aussi toujours plus, qui ont une obligation de résultats et qui, eux aussi, sont confrontés aux risques psycho-sociaux ayant déjà conduit à des gestes désespérés au sein de l'entreprise ?

**I** Non, personne ne se voit aller au-delà de 60 ans chez Michelin, où le personnel blasé et fatigué n'aspire qu'à une chose : partir, y compris dès 55 ans pour les travaux pénibles.

### **T** La pénibilité :

Voilà un dossier que la CGT porte depuis longtemps, y compris dans l'entreprise. Elle revendique la reconnaissance de la pénibilité par la réduction proportionnelle du nombre d'années au travail et de trimestres cotisés. Le patronat n'en voulant pas, le gouvernement dans son projet se contente de prévoir le maintien de la retraite à 60 ans pour les salariés qui, du fait d'une situation d'usure professionnelle constatée, de façon individuelle, auront un taux d'incapacité physique supérieur ou égal à 20 %. C'est dire le handicap exigé !

Pour la CGT, la reconnaissance de la pénibilité doit être collective pour l'ensemble des personnes ayant pratiqué des travaux pénibles ou des horaires usants, tel que le travail en équipe. Par conséquent, il doit y avoir réparation !

### **O** D'autres choix sont possibles :

Dans une France qui n'a jamais produit autant de richesses, où les profits continuent d'exploser, il y a de quoi combler les inégalités et financer un départ à la retraite pleine et entière à 60 ans.

Il faut aussi que tous les départs à la retraite soient systématiquement remplacés par l'embauche de jeunes qui sont l'avenir de la société.

Les moyens existent, malgré la dite crise. L'exemple de Michelin le prouve, avec un résultat net de 504 millions d'euros au premier semestre 2010.



**C'est pour cela que la CGT Michelin appelle les salariés, toutes catégories confondues, à une grande journée de grèves et d'actions et à manifester à 10 h. Place du 1<sup>er</sup> mai**

François Roca

## Pénibilité

Avec le projet de loi sur la réforme des retraites, c'est encore une revendication du MEDEF qui est satisfaite par le Gouvernement. Le travail ne sera plus pénible ! Il faudra avoir une incapacité de travail de 20 % pour partir à 60 ans. Les patrons et Michelin applaudissent des deux mains. Ils sortent gagnants de la future réforme.

Ils auront tout fait pour ne pas faire reconnaître les travaux pénibles et permettre aux salariés d'avoir réparation et de partir avant 60 ans. Ils ont refusé de négocier depuis des années avec les organisations syndicales sur la pénibilité au travail. Rien n'a jamais abouti. Ils voulaient que cela ne leur coûte rien préférant satisfaire l'appétit de leurs actionnaires.

Pourtant, à une certaine période, pour supprimer des emplois en France, Michelin a bien reconnu le travail posté pendant 15 ans pour que les salariés puissent partir en CCA avant 60 ans. Pourquoi plus maintenant ?....

Le travail posté serait-il moins nocif maintenant ?

Si cette loi, qui est en projet, passe, les patrons, dont Michelin, vont se frotter les mains sur plus de stress, sur les rythmes de travail, sur la santé au travail, sur les cadences au travail.... Plus aucun poste collectif ne sera reconnu pénible. Les salariés devront être physiquement usés au moment du départ à la retraite.

Seule une visite médicale individuelle -comme un contrôle technique de voiture- pourra donner une incapacité de travail, à condition qu'elle soit de 20 % et alors le départ en retraite pourra se faire à 60 ans.

On est vraiment loin de la reconnaissance de la pénibilité, on est loin de notre revendication de départ à 55 ans, avec une embauche correspondante, pour tous les travaux pénibles dans toutes les catégories.

**C'est aussi pour cela que la CGT vous appelle à être encore plus nombreux le 7 septembre.**

## Dispositif "Carrières longues" : + 2 ans de cotisations

A la lecture du projet du Gouvernement sur la réforme des retraites, le fait de repousser l'âge de départ de 60 à 62 ans d'ici le 1er janvier 2010 aura pour conséquence de rajouter deux années de cotisations pour le dispositif "carrières longues".

Dans le texte, il est écrit : *"afin de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie, l'âge de départ à la retraite augmentera pour ces assurés, mais sans dépasser l'âge de 60 ans."*

Pour les assurés nés après le 1er janvier 1956, l'âge d'accès au dispositif "carrières longues" sera donc fixé à 58 ou 59 ans pour les assurés ayant débuté leur activité professionnelle à 14 ou 15 ans, soit 44 années de cotisations.

Idem pour ceux qui ont débuté à 16 ans qui partiraient à 60 ans.

Par contre, pour ceux qui ont débuté à 17 et 18 ans, ils gagneraient une à deux années, puisqu'il est écrit : *"avec ce dispositif, le gouvernement garantit à tous ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans, qu'ils partiront à la retraite au maximum à 60 ans."*

Pour rappel, la durée de cotisations actuelle est de 40 ans, elle devrait passer à 41 ans en 2012 et 41,5 ans en 2020.

Donc au regard de ce dispositif, ceux qui ont commencé à travailler jeunes sont pénalisés par la durée de cotisations. C'était déjà le cas, puisqu'il fallait avoir cotisé 42 ans pour espérer partir avant 60 ans.

En définitif, il n'y a aucune reconnaissance pour les salariés qui ont commencé à travailler jeunes.

**Il est donc important d'avoir une importante mobilisation dès le 7 septembre pour faire tomber ce projet de réforme injuste pour tout le monde !**

# Réforme des retraites

Les publicités télévisées du Gouvernement sont mensongées.

## CARRIERES LONGUES :

Le gouvernement dans sa réforme sur les retraites nous dit que si nous avons commencé de travailler avant 18 ans nous partirons à la retraite entre 58 et 60 ans. FAUX !

**Exemple :** j'ai 50 ans, j'ai commencé le travail à 17 ans et demi, pour pouvoir partir à la retraite à taux plein, il me faudra avoir cotisé 41,5 années en 2020 plus 2 années supplémentaires donc je ne peux partir qu'à 61 ans.

## Réforme des retraites : pensons à nos enfants :

Compte tenu des estimations de l'INSEE concernant l'espérance de vie, la durée de cotisations sera de 44 ans en 2050. Nos enfants n'entrent dans la vie active qu'à l'âge de 25 ou 26 ans. A l'heure actuelle, cela veut dire que si nous ne nous battons pas pour que cela change, ils ne partiront à la retraite qu'à 70 ans. Merci Papa ! Merci Maman !

# L'amiante continue sa route

Lors de la réunion du Comité Central d'Entreprise de juin a été abordé le bilan social qui regroupe toutes les usines Michelin France.

A la lecture du tableau des maladies professionnelles, il en ressort clairement une augmentation de celles-ci et notamment dans le tableau 30, qui concerne les affections provoquées par l'inhalation des poussières d'amiante et, dans lequel, pour l'année 2009, 47 nouveaux cas ont été reconnus.

En Espagne, le fléau de l'amiante commence à faire ses premiers ravages dans les usines Michelin. La famille d'un salarié de l'usine de Victoria décédé suite aux méfaits de l'amiante vient de gagner récemment contre Michelin, qui s'obstine pourtant à maintenir qu'il n'y a pas d'amiante dans ses usines. La direction a d'ores et déjà annoncé qu'elle fera Appel de la décision, comme à son habitude.

Michelin doit arrêter de mentir et enfin reconnaître qu'il a utilisé, comme toutes les entreprises de l'époque, de l'amiante, que des salariés y ont été confrontés et que réparation doit être faite avec tout le respect qu'il se doit envers ce personnel et leur famille.

# Pétition pour le Comité d'Etablissement

Lors de la réunion du Comité d'Etablissement, une pétition signée par 161 salariés Michelin rattachés à Clermont-Ferrand mais éparpillés aux quatre coins de la France, a été remise par la CGT à la majorité dirigeant le CE (CFDT et CGC), comme le lui avait demandé ce personnel.

L'objet de la pétition étant pour ce personnel qui fait partie intégrante de l'entreprise et pour qui, il y a prise en compte dans la dotation du CE, d'avoir les mêmes droits et avantages que le personnel de Clermont-Ferrand.

Le secrétaire du CE a tenté d'expliquer que ce personnel avait les mêmes droits que les autres et que la somme, qui leur était allouée en chèques "Culture", était plus conséquente.

Le personnel concerné ne comprend pas pourquoi cette hypocrisie envers eux.

Pour eux les chèques "Culture" ne fonctionnent presque nulle part, donc pas ou peu utilisés.

Ce personnel est aussi privée des journées financées par la dotation telle que sorties culturelles, ski et les animations faites sur le parking du C.E. comme, anym'days, foire aux livres, foire gastronomique, vide greniers, Marché de Noël, etc...

Grande difficulté pour faire participer leurs enfants aux colonies de vacances.

Et que dire des enfants de ce personnel privés de la magie du spectacle de Noël.

Et la liste des inégalités serait trop longue à énumérer.

La CGT a fait un certain nombre de remarques au secrétaire du CE et a demandé qu'un groupe de travail dans lequel la CGT serait présente soit mis en place rapidement pour faire évoluer les prestations de ce personnel qui se sent, et à juste titre, discriminé.

**Apriori cette proposition n'a pas retenu leur attention et n'est pas à l'ordre du jour.**

Les salariés concernés apprécieront.



# Les sacrifices du personnel détournés par Michelin

« Le premier semestre 2010 confirme la reprise des marchés. Nous tenons à souligner l'engagement et le travail des équipes pour répondre à la forte demande des clients. C'est un défi et nous avons réussi... », c'est en ces termes que les trois cogérants de l'entreprise ont communiqué suite aux excellents résultats du premier semestre.

Michelin affiche un résultat net de 504 millions d'euros au premier semestre 2010, à comparer à moins 122 millions à la même période de 2009 qui, rappelons-le, prenait en compte les projets de restructuration France. Projet qui a amené à la fermeture de l'usine SODEMECA à Séclin, des suppressions importantes d'emplois à Montceau-les-Mines et à Tours et le plan de volontariat France.

La marge opérationnelle s'établit à un niveau historique de 9,8 % au lieu de 4 % l'année précédente.

Les perspectives pour le second semestre sont globalement positives d'après l'entreprise qui annonce d'ores et déjà une hausse de 3 % de ses tarifs en tourisme camionnette en Europe dès le mois de septembre.

Monsieur Bléhaut, directeur des usines Michelin France, a convoqué une délégation CGT pour exprimer certains souhaits qui sont :

- de disposer d'outils de flexibilité supplémentaire en passant par de nouveaux accords avec les organisations syndicales.
- de faire baisser le taux d'absentéisme dans l'entreprise.
- de redonner l'envie du travail au personnel.

L'entreprise fait des comparaisons entre les différentes usines des pays européens les mettant ainsi en compétition entre elles.



Site Internet de la  
CGT Michelin :  
[www.cgtmichelin.fr/](http://www.cgtmichelin.fr/)

Mail :  
[cgt.michelin@wanadoo.fr](mailto:cgt.michelin@wanadoo.fr)

Pour la CGT, Michelin possède déjà de nombreux outils de flexibilité, notamment à travers l'accord 35 h. qui lui permet régulièrement de modifier le calendrier collectif, d'ajouter des samedis supplémentaires, de faire travailler des jours fériés, etc...

Le taux d'absentéisme quant à lui, s'explique par la moyenne d'âge du personnel France plus élevée que dans les autres usines d'Europe (ce n'est pas en travaillant jusqu'à 62 ans, comme le prévoit le nouveau projet des retraites, qu'on résoudra cette situation).

**La CGT a reposé la question et la nécessité de traiter de la pénibilité dans l'entreprise.**

Quand au souhait de redonner l'envie du travail, de qui se moque t-on ?

En ces temps dit de crise, le personnel a donné tout ce qu'il pouvait et a subi, souvent sous la menace, tous les caprices de la direction, fermetures d'usines, suppressions d'emplois, flexibilité à outrance, surcharge de travail, dégradation des conditions de travail, non reconnaissance du travail, période de chômage et augmentation de salaire quasiment nulle, voir nulle.

**Si les résultats du premier semestre 2010 sont aussi excellents, ce n'est pas le fruit du hasard, mais celui du travail de tout le personnel, souvent au prix de sacrifices inacceptables.**

Avec de tels résultats, nos trois cogérants sauront se partager encore une belle enveloppe.

Qu'en sera-t-il de l'enveloppe du personnel ? 1 ou 1,5 % ?....

Eh oui, même quand il y a de bons résultats, les «serfs» continuent de se partager les miettes pendant que les «seigneurs» continuent de se goinfrer injustement.

**La CGT vous appelle d'ores et déjà à vous mobiliser dans tous les secteurs d'activité pour que les négociations de salaire de fin d'année ne soient pas qu'un semblant.**

Les résultats sont plus que bons, le partage doit l'être aussi !

**JEUDI 7 SEPTEMBRE**

**Journée d'actions pour les retraites**

**RASSEMBLEMENT** ▶ à 10 h.  
Place du 1er Mai

**ARRETS de TRAVAIL** ▶  
Equipe A & 2x4 ➡ à 9 h 30  
Equipe B ➡ en fin d'équipe  
Equipe C ➡ la veille

**pour dire non au projet de retraite et oui à l'emploi et oui à plus de pouvoir d'achat.**